

RECYCLAGE / PERFECTIONNEMENT A L'UTILISATION EN SECURITE DES GRUES DE CHARGEMENT ET TESTS CACES® R490

Réf de l'action : ECF L523.PR indice 03 du 25/05/2021 -

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable de conduire et d'utiliser, en toute sécurité, une grue de chargement conformément à la recommandation R490 de la Caisse Nationale d'Assurances Maladie (CNAM).

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Toute personne souhaitant conduire une grue de chargement correspondant à une des catégories de la recommandation R490,
- Expérience de conduite et/ou disposant d'un CACES® « Grue de chargement » (ou équivalent) dont la date de validité expire,
- Être âgé(e) de plus de 18 ans, (ou moins selon décision de l'Inspection du Travail sous conditions réglementaires),
- Sachant lire et comprendre le français,
- Accessibilité aux personnes handicapées : les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

AVERTISSEMENT

L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.

Le CACES® ne dispense pas, le cas échéant, de l'obligation de détention du permis de conduire approprié pour l'utilisation des grues de chargement qui le nécessitent.

MODALITES ET DELAI D'ACCES

- Avoir satisfait aux prérequis,
- 3 jours à compter de la demande de renseignement du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité.

PROGRAMME/CONTENU

Théorie :

- Connaissances générales,
- Technologie des grues de chargement,
- Notions élémentaires de physique,
- Stabilité des grues de chargement,
- Déplacement des grues de chargement sur site,
- Risques liés à l'utilisation des grues de chargement,

- Exploitation des grues de chargement,
- Accessoires de levage et règles d'élingage,
- Vérifications d'usage des grues de chargement,

Pratique :

- Prise de poste et vérification,
- Conduite et manœuvres,
- Fin de poste,
- Opérations d'entretien quotidien,
- Maintenance,
- Conduite depuis le sol au moyen d'une télécommande (en option).



MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en présentiel.

MOYENS HUMAINS

- Enseignants qualifiés ECF.
- Testeur appartenant à un Organisme Testeur Certifié CACES® R490 grues de chargement.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire :

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes,
- Utilisation d'une ou plusieurs grue(s) de chargement(s) de la (ou des) catégorie(s) de CACES® (ou d'options) choisie(s).
- Installations, équipements, surfaces et matériels conformes à la R490.
- Equipements de protection individuelle : chaussures de sécurité, vêtement rétroréfléchissant, casque de chantier, gants et protections auditives
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires :

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DES ACQUIS

L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le formateur.

- Modalités d'évaluation :
 - QCM d'évaluation théorique,
 - Examen pratique de manipulation d'une grue de chargement conforme à la R 490.

Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISEE

- Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES®) pour les grues de chargement conforme à la recommandation R490, ou Attestation de résultat (échec ou réussite).
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF sous le code RS : 5118.

Organisme agréé Cf site www.mendiboure-formation.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Nous contacter

HORAIRES

- Cf. site www.mendiboure-formation.fr de l'agence.

DUREE DE LA FORMATION

- Nous contacter

